



La Lettre du Petit Burgalaysien

Juillet 2015

Éditorial

La Charte de l'élu local (Loi du 31 mars 2015) relative à la transparence de la vie publique pose quelques principes simples et de bon sens que je vous livre.

L'élu local exerce ses fonctions avec intégrité, diligence, dignité, probité et impartialité. Il agit dans le sens de l'intérêt général ; veille à prévenir et faire cesser tout conflit d'intérêt ; il s'engage à ne pas utiliser les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat à d'autres fins ; il s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou patrimonial futur après la cessation du mandat ; il doit assister avec assiduité aux réunions des instances au sein desquelles il a été désigné ; il est et reste responsable de ses actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Si les élus doivent, bien évidemment, être exemplaires, chaque administré doit à son tour respecter les dispositions administratives pour que le bien vivre ensemble soit quotidien.

Le maire,

Alain Ladevèze

Travaux communaux

- Sont en cours l'effacement des réseaux et l'aménagement de la place de la Mairie.
- Cet automne nous réaliserons un goudronnage (enrobé) de l'impasse de la Pique.

Informations diverses

– Merci d'appliquer les dispositions horaires de l'Arrêté Préfectoral sur le bruit (tondeuses) et sur le stationnement (rues et parkings). Un rappel de leur surveillance a été demandé auprès de la gendarmerie. Les règles de l'urbanisme sont là pour maintenir des villages en harmonie avec le milieu, vous trouverez toutes les informations à la mairie ou sur le site de la Préfecture.

– Bon à savoir : les branches qui gênent le passage d'une voirie publique doivent être taillées par le propriétaire et non par la collectivité.

– Pour une meilleure efficacité dans l'intervention, les compteurs d'eau doivent toujours être accessibles.

– Notez que la mairie sera fermée du 1^{er} au 24 août mais que vos élus bien aimés seront toujours joignables. Mme Nathalie Desplan, secrétaire à la Communauté des communes, remplace temporairement Cindy Cistac ; nous lui souhaitons la bienvenue dans ce village que son Papa a parcouru en qualité de facteur.

VOS ÉLUS ET LEURS ATTRIBUTIONS

Le Maire : Alain Ladevèze tél : 0662081279

Administration générale, commission des impôts, gestion du cimetière, correspondant Défense, Vice-président de la communauté des communes, délégué à l'ADET*, suppléant CAO*

1ère Adjointe : Claude Castex tél : 0561797218

Déléguée à l'administration générale, service de l'eau, information village, titulaire à l'ADET*, suppléante à la communauté des communes et à la CAO*

2ème Adjoint : Christian Padovani tél : 0561794745

Responsable des travaux et de l'entretien des biens immobiliers, suivi de l'agent technique, titulaire CAO* et au syndicat TV, suppléant ADET*

Conseillers municipaux

Jean Pierre LOO tél : 0561795805

Responsable commission « montagne » (voirie hors village, affouage), suivi location salle des fêtes, suppléant au syndicat TV et à la CAO*

José AMIEL tél : 0561797356

Voirie communautaire, titulaire CAO*, délégué SITPA*

Bernard DUPLA tél : 0561795753

Délégué au SDEHG*, à l'ADET* et au SITPA*, suivi des sentiers pédestres, du mur d'escalade et du circuit VTT

Fabrice DESPORTES tél : 0677752723

Responsable commission « cérémonies municipales », coordination avec les associations, titulaire au syndicat TV, tenue du site Internet

Éric PEFAURE tél : 0685847366

Membre commission montagne, suppléant ADET* et au syndicat TV, titulaire CAO*

Antonia DENARD tél : 0676982851

Responsable commission « mon beau village », Présidente du CCAS*

Amandine CORREGÉ tél : 0635567237

Responsable commission « Petit burgalaysien », tenue du site Internet, membre de la commission « mon beau village », déléguée au CCAS*

Jean MANENT tél : 0641254336

Suivi de l'éclairage public, délégué au SDEHG*, suppléant au syndicat TV et à la CAO*

* ADET (Association pour le Développement Économique et Touristique), CAO (Commission des Appels d'Offres), SDEHG (Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne), SITPA (Syndicat Intercommunal de Transport pour les Personnes Âgées), CCAS (Commission Communale d'Action Sociale)

Ouverture de la mairie : les mardis et jeudis de 15 à 17 heures.

Permanence du maire : le jeudi et sur rendez-vous le samedi entre 18 et 19 heures

Retrouvez d'autres informations sur le site www.burgalays.com

Dates à retenir

- La Commission des villages fleuris est passée le 24 juin 2015.
- Vendredi 31 juillet : soirée occitane proposée par le groupe Arédaï à la salle des fêtes (concert et bal). Buvette et libre participation (chapeau).
- Samedi 8 août : repas de l'été à 19h salle des fêtes organisé par la municipalité. Inscriptions auprès de la mairie ou d'Amandine Corrège (0635567237)
- Vendredi 14 août : procession à la croix du haut pour l'Assomption à 21h30 (1€ le cierge et cornet)